

## Résumé Conseil communal de Montilliez du 4 octobre 2021

Pour la première séance de la législature, le Conseil Communal de Montilliez s'est réuni le 4 octobre sous la présidence de Monsieur Nicolas Menétrey.

Lors des communications, Monsieur Daniel Leuba, syndic, a transmis des informations sur la prise en main de la Municipalité pour cette nouvelle législature.

Trois préavis municipaux figuraient à l'ordre du jour.

Le premier concernait les délégations des compétences pour la législature 2021-2026, lequel a été accepté à l'unanimité.

Le deuxième préavis portait sur les indemnités des Autorités de Montilliez pour la législature 2021-2026. La proposition d'augmentation de l'Exécutif a convaincu les membres de la commission gestion et finances et n'a pas été discutée par les membres du conseil, tandis que la proposition d'augmentation pour le Législatif n'a pas fait l'unanimité. En conséquent, le préavis a été refusé à 17 voix contre, 14 voix pour et 7 abstentions. Ce préavis sera modifié et remis en votation au prochain conseil.

Le troisième préavis concernait l'arrêté d'imposition 2022. Celui-ci a été accepté à l'unanimité, maintenant le coefficient d'impôt communal à 72.5 %.

Monsieur Nicolas Menétrey a levé la séance en remerciant les conseillers, les conseillères, et la Municipalité pour leur présence et leur investissement.